

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	20 février 2024
Délibération N°	12
Date de la convocation	9 février 2024
Objet	1.1.1 Délibération pour approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'écosystème WEB 2.0 du département de l'Hérault

L'an deux mille vingt-quatre le vingt février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Administrateurs, et MMES Clémence ARTIERES, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Alain COMBES (démission)
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à Mme PESTEIL)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
François VINCENT (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240220-20240220-12-DRI-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Délibération N° AZ

Objet : 1.1.1 - Délibération pour approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'écosystème WEB 2.0 du département de l'HERAULT

Le 20/02/2024,

le Conseil d'Administration de Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1er février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat,

Vu l'ordonnance n°2009-1401 du 17 novembre 2009 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité,

Vu le Code de la Construction & de l'Habitation, notamment son article L 421-1 à 16 et R421-1 à 18,

Vu le décret N°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

Vu l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation qui autorise la délégation du Conseil d'Administration au Directeur Général,

Vu la circulaire de la DGUHC/OC n°2007-46 du 25 juillet 2007 relative aux OPH,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique,

Considérant que

Dans le cadre du développement de l'écosystème web 2.0, un groupement de commandes est constitué avec les organismes du groupe Hérault, afin de bénéficier d'économies d'échelle liées à un volume d'achat conséquent en termes d'évolutions/refontes de sites web.

Afin d'optimiser les coûts de ces prestations et de donner une cohérence à cet écosystème, il vous est proposé de permettre au Directeur général d'adhérer au groupement de commandes et de valider le principe que le Conseil départemental en soit le coordonnateur.

Les membres du groupement sont les suivants :

- Conseil départemental de l'Hérault - Coordonnateur
- Hérault Culture
- Hérault Logement
- Hérault sport

Les missions du coordonnateur sont définies dans la convention ci-jointe.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

-d'approuver le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place du marché relatif au développement de l'écosystème web 2.0 et d'autoriser le Directeur général à signer la convention de groupement présentée en annexe ainsi que les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Hérault Logement au terme de l'exécution du marché du groupement. (Avenant, contentieux de l'exécution.)

-d'accepter que le Conseil Départemental soit désigné comme coordonnateur du groupement de commandes

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Approuve l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place du marché relatif au développement de l'écosystème web 2.0 et autorise Monsieur le Directeur Général à signer la convention de groupement à intervenir (voir projet de convention en annexe) ainsi que les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Hérault Logement au terme de l'exécution du marché du groupement.

ARTICLE 2 :

Autorise l'Office à adhérer à l'intégralité des unités d'œuvre présentées dans ce nouvel appel d'offre européen.

ARTICLE 3 :

Accepte que le Conseil Départemental soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

ARTICLE 4:

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA 20/02/2024-DRI - VR

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240220-20240220-12-DRI-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024